

Le choix de la variante d'implantation définitive

La carte d'implantation du projet éolien de Brion que vous retrouvez sur la page précédente vous présente le projet qui fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale, nécessaire pour la construction et l'exploitation du parc. La variante d'implantation définitive a été sélectionnée parmi différentes versions du projet allant de 4 à 8 éoliennes. L'analyse comparative effectuée au regard des différents enjeux environnementaux, paysagers et acoustiques a permis de sélectionner le projet actuel, soit 4 éoliennes d'une hauteur maximale de 200 mètres (voir carte à l'intérieur du bulletin). Un dossier d'information synthétisant les différents enjeux pris en compte sera mis à la disposition de tous prochainement en mairie et mis en ligne sur le site internet du projet.

Le projet éolien en chiffre



4

Installation potentielle de 4 éoliennes de 200m en bout de pale



3,4 à 6,6 MW

Puissance unitaire des éoliennes



34200 à 63000 MWh

Production prévisionnelle annuelle



Une quantité d'électricité correspondant à la consommation annuelle moyenne de
16300 à 30300 français



17 100 à 31 700

tonnes de CO2 évitées par an dans l'atmosphère en comparaison d'une solution énergétique fossile

Ces données sont approximatives dans la mesure où la turbine exacte est connue uniquement après l'autorisation environnementale.

Qui sommes-nous ?

Valeco est une société spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables, en France et à l'International. C'est un interlocuteur privilégié pour tous les élus, citoyens, propriétaires fonciers, investisseurs, qui souhaitent apporter leur contribution pour un avenir énergétique durable.

Fondée dans les années 1990 à Montpellier où se situe son siège, le groupe s'est depuis fortement développé et dispose désormais de plusieurs agences réparties sur le territoire. Le Groupe Valeco fait aujourd'hui partie des principaux exploitants d'énergies renouvelables sur le marché français et a rejoint en 2019 le groupe EnBW, leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie à l'échelle européenne.

Un blog dédié au projet

Un blog concernant le projet éolien de Brion a été créé. Vous retrouvez de nombreuses informations sur le projet sur ce blog et il vous est possible d'interagir avec nous via une rubrique vous permettant de poser des questions ou de formuler des observations sur le projet. Le blog est accessible à l'adresse suivante :

<https://blog.groupevaleco.com/brion>

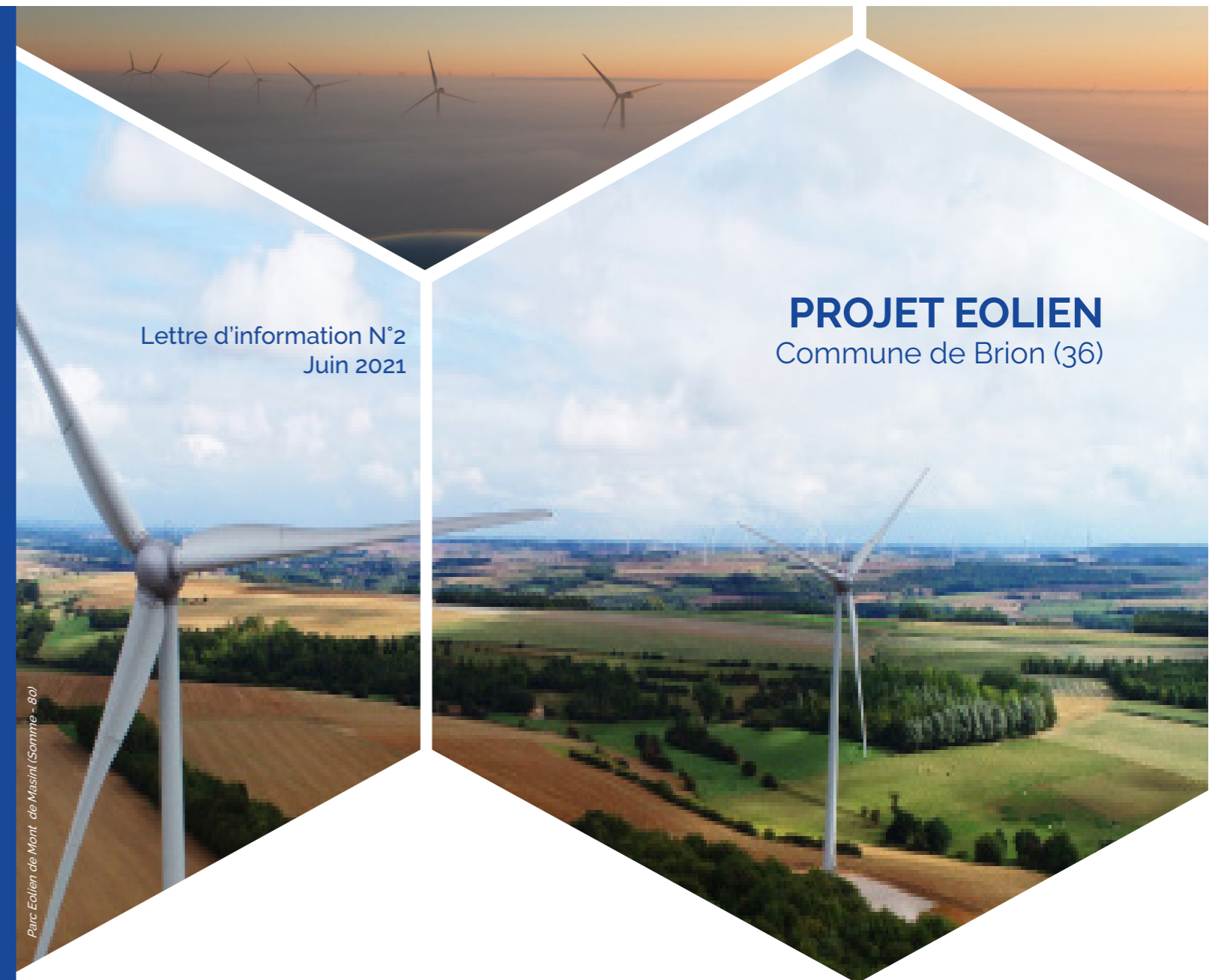
Contact

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour plus de renseignements:

Jean-Paul DOMBRET
Reponsable Régional Eolien - Centre Limousin
jeanpauldombret@groupevaleco.com

Maylis DUGAST
Assistante Chef de Projet
maylisdugast@groupevaleco.com

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 192 751 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946
Impression : Digitalis Impression - SCOP CREALEAD - Hôtel de la coopération - 55, rue St Cléophas - 34070 Montpellier
Imprimé sur papier Digigreen 135g par Digitalis Impression, certifié Imprim'Vert



Lettre d'information N°2
Juin 2021

PROJET EOLIEN
Commune de Brion (36)

Madame, Monsieur,

Un projet éolien est en développement sur la commune de Brion depuis 2019 par le Groupe Valeco. La conduite de différentes études réglementaires telles que l'étude du gisement de vent, l'étude de la faune et la flore, l'étude paysagère ou encore l'étude acoustique ont permis de clarifier le projet et de confirmer sa faisabilité technique et économique. Le projet éolien sur la commune de Brion s'est précisé avec la définition récente de plusieurs variantes d'implantations, allant de 4 à 8 éoliennes. Parmi ces variantes, compte tenu des enjeux environnementaux et des contraintes techniques identifiés, un projet de 4 éoliennes a été sélectionné en vue de la finalisation de l'étude d'impact environnemental.

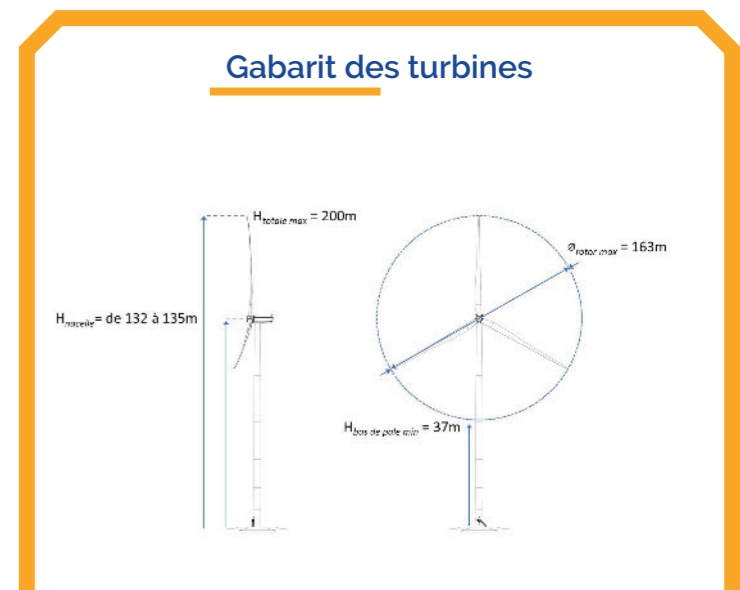
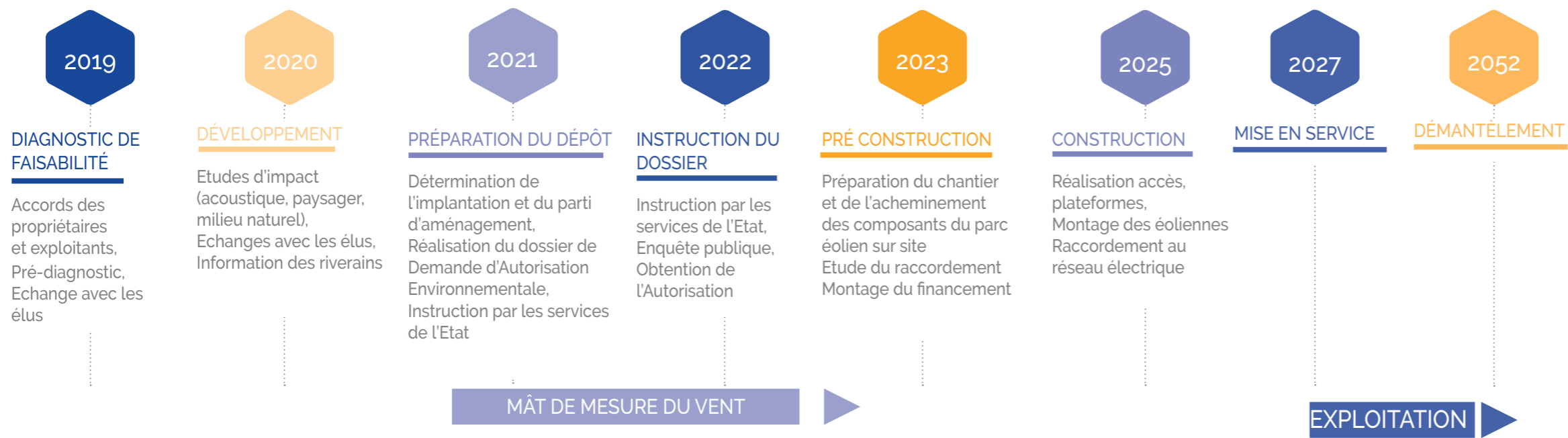
Le projet éolien de Brion va ainsi prochainement faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale. Ce dossier sera instruit par les services de l'Etat qui jugeront d'abord de sa complétude et de sa recevabilité. A l'issue de cette phase d'examen, qui devrait s'étaler sur une période de 4 à 6 mois, et en cas de recevabilité, une Enquête Publique sera organisée pendant laquelle vous pourrez consulter le dossier complet et exprimer votre avis. Une décision de la Préfecture sera ensuite prise sur la faisabilité du projet et, en cas de délivrance d'une autorisation environnementale permettant la construction et l'exploitation du parc, sur les conditions d'exploitation du parc.

A compter du 28 juin et jusqu'au 16 juillet, un dossier de présentation de ce projet sera placé en mairie de Brion et mis en ligne sur le site internet du projet. Nous vous laissons prendre connaissance de ces éléments d'informations et restons naturellement à disposition pour tout échange ou question. Vous souhaitant une agréable lecture,

Maylis DUGAST et Jean-Paul DOMBRET



Calendrier prévisionnel du projet



Information et consultation des riverains

Les différentes études menées pour le développement de ce projet éolien sur la commune de Brion touchent à leur fin. Le projet se précise avec la sélection d'une variante d'implantation localisant l'emplacement des éoliennes et les aménagements correspondants (plateformes de levage, accès, raccordement inter-éolien...). Ci-après une carte situant l'implantation des 4 éoliennes, au nord-ouest du territoire de la commune de Brion. Nous souhaitons permettre aux habitants de faire part de leurs observations, remarques ou interrogations sur le projet et les différentes informations synthétisées dans les études menées sur la zone du projet.

Pour ce faire, un dossier de présentation du projet sera mis à la disposition de tous en mairie de Brion. Ce dossier permettra à chacun de s'informer sur le projet. Il sera accompagné d'un registre des observations du public qui, à l'issue de la phase de consultation, fera l'objet d'un bilan synthétique versé au dossier de demande d'Autorisation environnementale. A bien noter que cette démarche volontaire du porteur de projet sera enrichie par l'enquête publique réglementaire supervisée par un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif au terme de la phase d'instruction.

Lieux et horaires

La consultation du dossier de présentation du projet est possible à la Mairie de Brion selon ces horaires d'ouverture :

- Le Lundi : de 13h00 à 17h00
- Le Mardi : de 08h30 à 12h30
- Le Mercredi : de 08h30 à 12h30 de 13h00 à 16h00
- Le Jeudi : de 08h30 à 12h30 de 13h00 à 17h00
- Le Vendredi : de 08h30 à 12h30

Carte d'implantation

